GRANGERMONT
POINTS INFOS

Le mot de Madame le Maire

Chers Grangermontois, Chères Grangermontoises,

Je tiens à vous adresser mes remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée lors de ces élections.
Le travail continu avec la volonté de faire avancer concrètement les projets utiles à notre commune.
Ensemble, avec cette nouvelle équipe, poursuivons le développement, l'entretien de notre village, avec simplicité, confiance, proximité et respect.

Stéphanie Goffinet.

ÉLECTIONS

À l'issue des élections municipales qui se sont tenues le dimanche 15 mars à Grangermont, les habitants ont exprimé leur choix pour désigner l'équipe chargée de conduire les affaires de la commune pour les prochaines années.
Le scrutin a été marqué par un taux de participation de 76 % traduisant l'engagement des électeurs locaux dans la vie démocratique de la commune.
La liste conduite par Madame GOFFINET Stéphanie est arrivée en tête avec 62 %. des suffrages, devançant la liste conduite par Monsieur BARREAU Jacky qui a obtenu 38%.
Suite à ces résultats, Madame GOFFINET Stéphanie a été élue maire de Grangermont lors de la première réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal se compose désormais des membres suivants :

- GOFFINET Stéphanie, maire
- DUFOUR Christian, 1er adjoint
- HINAULT Morgane, 2e adjointe
- GOFFINET Yan, 3e adjoint
- MORLON Laurence, conseillère municipale
- ROUSSEAU Marie-Françoise, conseillère municipale
- MOREL Béatrice, conseillère municipale
- PERRIOT Benjamin, conseiller municipal
- GELLY Vincent, conseiller municipal
- BARREAU Jacky, conseiller municipal
- CARRIÈRE Florence, conseillère municipale

COMMISSIONS

À la suite de l'installation du nouveau conseil municipal de Grangermont, plusieurs commissions ont été créées. Ces commissions, composées de conseillers municipaux, ont pour rôle d'étudier les projets, de formuler des propositions et de préparer les décisions soumises au conseil municipal. Plusieurs commissions ont ainsi été mises en place :

- **Commission finances**

Chargée de l'élaboration et du suivi du budget communal, cette commission joue un rôle central dans la gestion des ressources de la commune. Composition :

- GOFFINET Stéphanie, présidente
- PERRIOT Benjamin, vice-président
- DUFOUR Christian
- MOREL Béatrice
- CARRIÈRE Florence

- **Commission travaux et voiries**

Elle traite des projets d'aménagement, de voirie et de gestion du patrimoine communal. Composition :

- GOFFINET Stéphanie, présidente
- DUFOUR Christian, vice-président
- GOFFINET Yan
- PERRIOT Benjamin
- GELLY Vincent
- BARREAU Jacky
- CARRIÈRE Florence

- **Commission action sociale**

Elle traite des demandes d'aides sociales, l'organisation du repas de fin d'année et du Noël des enfants, gestion du registre canicule. Composition :

- GOFFINET Stéphanie, présidente
- MORLON Laurence, vice-présidente
- ROUSSEAU Marie-Françoise
- HINAULT Morgane
- BARREAU Jacky
- LANGLOIS Bernadette
- WEIMANN Elisabeth

- **Commission salle des fêtes et aire de jeux**

Elle s'occupe de la location de la salle des fêtes (remise des clés, état des lieux, etc.), gestion de l'aire de jeux (visite de sécurité, etc.). Composition :

- GOFFINET Stéphanie, présidente
- GOFFINET Yan, vice-président
- DUFOUR Christian
- ROUSSEAU Marie-Françoise
- BARREAU Jacky

- **Commission fêtes et cérémonie**

Elle s'occupe de l'organisation des manifestations de la commune. Composition :

- GOFFINET Stéphanie, présidente
- HINAULT Morgane , vice-présidente
- MORLON Laurence
- ROUSSEAU Marie-Françoise
- GELLY Vincent
- BARREAU Jacky

ASSOCIATIONS

LES AMIS DE SAINT-GEORGES

L'association « Les Amis de Saint-Georges » se réunit tous les mardis après-midi à la salle polyvalente pour partager des parties de jeux de société, accompagnées de café et de gâteaux.

SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse organise sa traditionnelle brocante le jeudi de l'Ascension. Cette année, la brocante aura donc lieu le jeudi 14 mai 2026.

RÉSEAU GUID'ASSO

La commune de Grangermont s'inscrit pleinement dans une dynamique de soutien à la vie associative en intégrant le dispositif Guid'Asso. Ce réseau national a pour vocation d'accompagner, d'informer et de conseiller les associations à chaque étape de leur développement.

À travers cette adhésion, la commune affirme sa volonté de renforcer l'accompagnement des acteurs locaux, qu'il s'agisse de la création d'une association, de sa gestion quotidienne ou de son évolution. Les porteurs de projets et les bénévoles peuvent ainsi bénéficier d'un appui de proximité, de conseils personnalisés et d'un accès facilité à des ressources utiles.

Le réseau Guid'Asso permet également de mieux orienter les associations vers les interlocuteurs compétents, en fonction de leurs besoins spécifiques : financement, gouvernance, réglementation ou encore développement d'activités.

En rejoignant ce dispositif, la commune contribue à valoriser l'engagement citoyen et à dynamiser le tissu associatif local, essentiel à la vie du territoire. Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large de favoriser le lien social, l'initiative locale et la participation des habitants à la vie collective.

COMMUNICATION

OUVERTURE MAIRIE

La mairie est ouverte au public le mardi de 15h30 à 18h30 et le vendredi de 9h30 à 12h. Les démarches (accueil, réponses aux mails, traitement des dossiers, etc.) sont assurées uniquement durant ces jours.

PANNEAU POCKET

Afin de faciliter la diffusion des informations locales, la commune s'est dotée de l'application **PanneauPocket**. Gratuite, simple d'utilisation et sans publicité, elle permet de recevoir en temps réel les actualités, alertes et événements de la commune directement sur votre smartphone ou votre tablette.

RESEAUX SOCIAUX

Nous vous informons que la mairie ne dispose d'aucun compte officiel sur les réseaux sociaux. Par conséquent, aucune information diffusée sur ces plateformes ne peut être considérée comme émanant de la commune. La municipalité décline toute responsabilité quant aux contenus publiés sur ces réseaux. Pour toute information officielle, les administrés sont invités à se référer exclusivement aux supports de communication de la mairie. La commune rappelle l'importance de vérifier la fiabilité des sources avant de relayer une information.

ERRATUM BUDGET COMMUNE

Les finances de Grangermont à fin 2025 - Correction

449 773€ au service de la commune

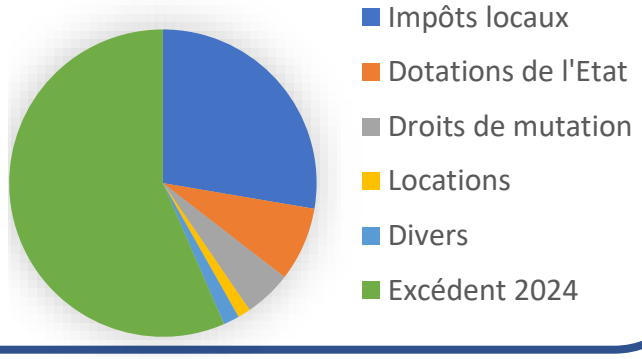
D'où provient cet argent ?

Il provient :

Des RECETTES de fonctionnement : 356 360€

45 288 € sont versés par l'État dont 27 645€ au titre des dotations et 17 643 € au titre des droits de mutation (vente de biens).
Les 404 485 € restants proviennent des recettes suivantes :

- Impôts locaux 98 073€
- Locations 4 770€
- Divers 5 934€
- Excédent 2024 200 260€



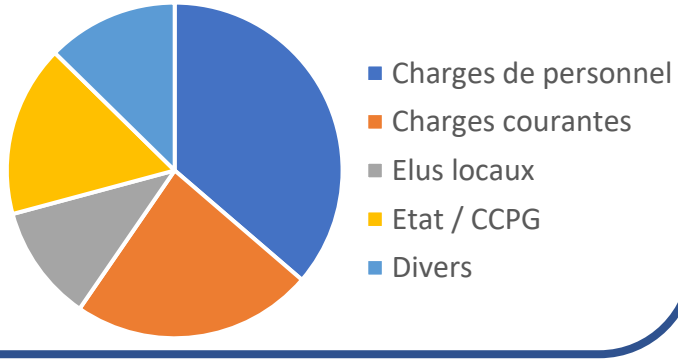
Où va cet argent ?

Il est utilisé pour :

Des DEPENSES de fonctionnement : 169 432€

689 € sont reversés à l'Etat au titre du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) et 27 320 € à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais au titre des attributions de compensation
Les 141 423 € restants se répartissent comme suit :

- Charges de personnel 61 510 €
- Charges courantes 39 448 €
- Elus locaux 19 032 €
- Divers 21 433 €



Et le financement des INVESTISSEMENTS

En 2025 le déficit dégagé par la commune se monte à 27 762€.

Ce déficit conjugué aux excédents des années précédentes, laisse la commune excédentaire de 159 166€.

BUDGET COMMUNE

Les finances prévisionnelles de Grangermont pour 2026

359 538€ au service de la commune

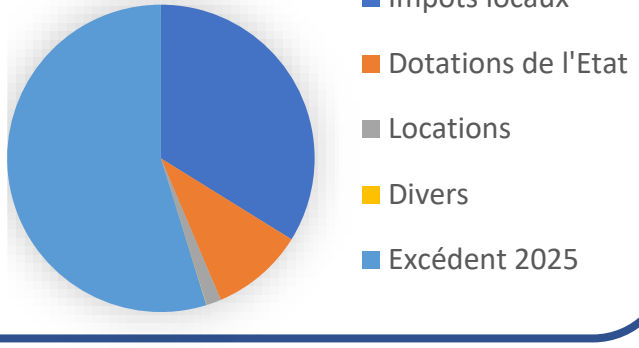
D'où provient cet argent ?

Il provient :

Des RECETTES de fonctionnement : 290 561€

28 476 € sont versés par l'État dont 28 476 € au titre des dotations.
Les 262 085 € restants proviennent des recettes suivantes :

- Impôts locaux 98 318€
- Locations 4 500€
- Divers 100€
- Excédent 2025 159 167€



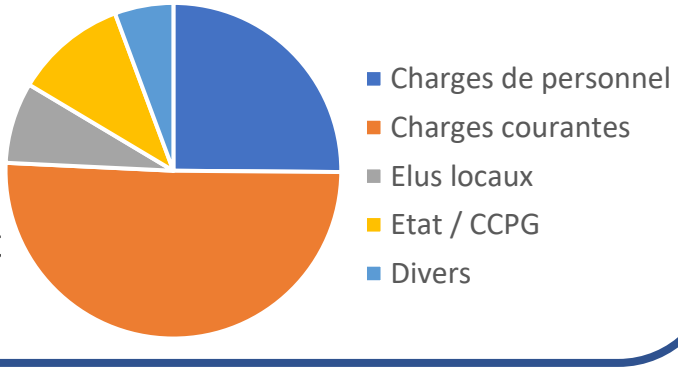
Où va cet argent ?

Il est utilisé pour :

Des DEPENSES de fonctionnement : 290 561€

1 000 € sont reversés à l'Etat au titre du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) et 30 320 € à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais au titre des attributions de compensation
Les 259 241 € restants se répartissent comme suit :

- Charges de personnel 73 000 €
- Charges courantes 147 110 €
- Elus locaux 22 700 €
- Divers 16 431 €



Et le financement des INVESTISSEMENTS

Pour 2026 la section d'investissement s'équilibre en dépense et en recette à 68 977€.

Les dépenses concernent : le remplacement du poteau incendie n°3, l'installation de la vidéoprotection, le remplacement des portes du garage de la mairie.

Ces dépenses sont financées par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (9 413 €), et par des subventions, FCTVA (18 687 €)

RAPPEL

RAPPEL

Bruits de voisinage : les bruits domestiques et bruits de chantiers (outils de bricolage et de jardinage, appareils de diffusion du son et de la musique, …) sont autorisés de 8h00 à 12h et de 13h à 20h en semaine, de 9h à 12h et de 14h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Brûlage des déchets : Il est interdit de jour comme de nuit toute l'année.

Canons anti-oiseaux (canons effaroucheurs) : un arrêté municipal encadre désormais l'utilisation des canons effaroucheurs. Ces dispositifs, destinés à protéger les cultures, sont autorisés uniquement sur des plages horaires définies afin de limiter les nuisances sonores. Leur utilisation est ainsi permise de 06h00 à 21h00 en semaine ainsi que les dimanches et jours fériés conformément à la réglementation en vigueur. En dehors de ces horaires, leur usage est strictement interdit. La municipalité remercie chacun pour son respect de ces règles, visant à concilier activité agricole et qualité de vie des riverains.

Sitomap : la collecte des ordures ménagères a lieu chaque mardi après-midi. Les bacs doivent être sortis en temps voulu, soit le mardi matin et en tout état de cause avant 12h00, afin de permettre le bon déroulement du ramassage. En cas de jour férié tombant un lundi ou mardi, la collecte est exceptionnellement reportée au mercredi. Nous vous invitons à prendre en compte ce changement ponctuel d'organisation. Il est également demandé à chacun de veiller au respect du tri sélectif afin de favoriser le recyclage et la préservation de l'environnement. Nous vous remercions pour votre vigilance et votre contribution au maintien de la propreté de la commune.

Déjections canines : dans les rues de notre commune, la colère gronde. De nombreux habitants dénoncent la multiplication des déjections canines sur les trottoirs, un fléau qui nuit à la propreté et à la qualité de vie. La commune a déjà communiqué plusieurs fois sur ce problème, mais rien ne change !
Nous demandons donc à nouveau à tous les propriétaires de chiens de ramasser les crottes de leurs animaux et de respecter l'espace public ! Ramasser, ce n'est pas compliqué. C'est juste du bon sens. Un grand merci à ceux qui le font !!
De plus nous vous rappelons que les chiens ont l'obligation d'être tenus en laisse dans le village.

Urbanisme : il est possible de réaliser vos demandes de travaux sur la plateforme SIRAP à l'adresse suivante: https://cinl.pu.sirap.com. Cette plateforme permet que votre dossier soit traité plus rapidement par le service instructeur, puisqu'elle évite les délais de traitement postaux.
En cas de doute, concernant vos travaux, la mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
L'instruction des dossiers d'urbanisme étant refacturée à la commune, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de tout changement concernant votre déclaration.